

# COMPTE-RENDU CONSEIL DU 6 NOVEMBRE 2024

En préambule de la réunion, les membres du conseil reçoivent Nicolas BESSON, Responsable relations usagers à Grand Lac et Emilie VALTON, Responsable de la structure, pour la présentation du Relais Grand Lac et France Services.

**Présents** : Manuel ARRAGAIN, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Christine MOUGIN, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO, Mélanie ZIZZO.

**Excusé** : Amaury FARGES (Pouvoir à Aurélia TRUNFIO), **Absent** : Yvan JAYET dit LARAFFE. Valérie BRUNET, Secrétaire de maire, assiste à la séance du conseil.

Le dernier compte-rendu est approuvé.  
Michèle LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

## 1/ Tarifs et organisation SDF pour 2025

Le Maire introduit le sujet de la tarification de la salle des fêtes et propose au conseil d'examiner les principaux éléments préparés par la secrétaire de mairie.

Le bilan pour 2024 fait apparaître plusieurs éléments :

- Bonne utilisation de la salle (31 locations dans l'année),
- Majorité de locations gratuites ou participation faible pour les associations (17 prêts gratuits et 5 locations tarif associations),
- En ce qui concerne les 22 prêts ou tarif associations, la moitié seulement concernait des associations communales.

Cette situation a engendré un niveau de recettes trop faible pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la salle, qui devrait ainsi enregistrer un déficit de 2500 € sur l'année. D'autre part, il a été constaté de réels problèmes de manque de vigilance voire de respect des locaux et du matériel dans plusieurs prêts.

Il est indispensable de rappeler à tous, utilisateurs de la salle à titre privé et associations, que la maintenance de la salle a un coût, et qu'il convient d'en prendre soin. Enfin, il subsiste des locations « de complaisance » : des habitants qui louent la salle en leur nom pour des fêtes de personnes extérieurs. Comme déjà discuté en conseil, le Maire rappelle que cette pratique qui ne peut pas toujours être évitée met en péril la notion de tarifs résidents, et appelle chacun à agir avec citoyenneté.

Ces éléments fixent un cadre important pour saisir les enjeux des modifications à apporter aux tarifs pour 2025. Pour rappel, l'objectif à poursuivre reste celui de prêter aux associations (le plus souvent à perte), de maintenir un tarif préférentiel pour les habitants (permettant de couvrir les frais mais pas de faire des bénéfices) et de mettre à profit les locations extérieures pour obtenir des recettes permettant d'équilibrer financièrement la salle, et si possible d'en tirer quelques ressources financières pour le renouvellement des équipements et pour le budget de la commune.

Compte-tenu de ces éléments, les membres du conseil échangent longuement sur une proposition tarifaire du maire et amendent celle-ci.

A l'issue de la discussion il est proposé d'adopter la grille suivante :

ÉTÉ DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE				HIVER DU 1ER NOVEMBRE AU 30 AVRIL			
WEEK-END ÉTÉ				WEEK-END HIVER			
	Résidents	Non résidents		Résidents	Non résidents		Résidents
Week-end avec cuisine samedi et dimanche ou 2 jours en semaine	250	730		Week-end avec cuisine samedi et dimanche ou 2 jours en semaine	400	880	
Week-end avec cuisine vendredi samedi et dimanche ou 3 jours en semaine	320	830		Week-end avec cuisine vendredi samedi et dimanche ou 3 jours en semaine	470	980	
Week-end sans cuisine samedi et dimanche ou 2 jours dans la semaine	200	600		Week-end sans cuisine samedi et dimanche ou 2 jours en semaine	350	750	
Week-end sans cuisine vendredi samedi et dimanche ou 3 jours en semaine	270	700		Week-end sans cuisine vendredi samedi et dimanche ou 3 jours en semaine	420	840	
Journée supplémentaire au week-end	80	140		Journée supplémentaire au week-end	100	150	
TARIFS JOURNEE (9h00-20h00) ÉTÉ				TARIFS JOURNEE (9h00-20h00) HIVER			
	Résidents	Non résidents		Résidents	Non résidents		Résidents
Journée avec cuisine (9h-20h00)	140	480		Journée avec cuisine (9h-20h00)	220	480	
Journée sans cuisine (9h-20h00)	100	350		Journée sans cuisine (9h-20h00)	170	350	
Journée à but commercial (9h00-20h00)	300	500		Journée à but commercial (9h00-20h00)	360	520	
TARIFS ASSOCIATIONS VIONS				TARIFS ASSOCIATIONS CANTONALES (Chautagne) A VOCATION INTERCOMMUNALE ET/OU SOCIALE			
Prêt = 2 jours	SALLE	CUISINE	CHAUFFAGE	Prêt = 2 jours	SALLE	CUISINE	CHAUFFAGE
1er Prêt	GRATUIT	GRATUITE	50€/JOUR	1er Prêt	GRATUIT	80 l	50€/JOUR
2ème Prêt	GRATUIT	50 l	50€/JOUR	2ème Prêt	GRATUIT	80 l	50€/JOUR
3ème Prêt et +	Tarifs Résidents			3ème Prêt et +	Tarifs Résidents		
<b>TARIF RESIDENT POUR TOUT EVENEMENT FESTIF A BUT EVENEMENTIEL (m&amp;e;zi l&amp;e;ra Incatina) Festival, Concert, Bal...</b>							
TARIFS ASSOCIATIONS EXTERIEURES							
Prêt	TARIFS NON RESIDENTS						

**Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité (10 voix) les tarifs proposés.**

Madame ZIZZO pose la question de la gestion d'éventuelles pannes de matériel lorsque la salle est louée et que les locataires comptent sur le matériel mis à disposition.

Manuel ARRAGAIN confirme que cela peut poser problème et que si une location est mise en péril pour un problème matériel, la Commune peut être amenée à trouver une solution voire à prendre en charge les frais engendrés pour proposer une alternative. Concernant le prêt à une association à laquelle il a été communiqué un problème concernant le four, il rappelle que les problèmes techniques ne sont pas toujours prévisibles et qu'il a communiqué dès que possible sur cette anomalie. Une réparation a pu être faite grâce à l'implication et aux compétences de l'agent technique communal. M. ARRAGAIN qui a communiqué au plus vite avec la présidente de l'association regrette que certains membres de l'association qui semblent avoir eu connaissance de ce problème s'en soient émus auprès de membres du conseil ou d'autres habitants plutôt que de s'adresser à lui directement. Il rappelle que tout a été mis en œuvre pour accueillir l'évènement ce qui devrait permettre un respect de chacun.

Les membres du conseil remercient vivement Valérie BRUNET pour ce travail de recueil de données et d'analyse et pour la mise en forme de la nouvelle grille tarifaire.

## **2/ Facturation repas des aînés pour les accompagnants**

Le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 7 décembre. Plusieurs propositions de qualité pour le repas ont été reçues en mairie, l'une des propositions a été validée. Les invitations ont été lancées (personnes âgées de plus de 70 ans et enfants pour le dessert / gouter). Comme évoqué précédemment, certaines personnes invitées ont un ou une conjointe ne vivant pas à Vions ou âgé de moins de 70 ans. Il est proposé de mettre en place le même principe que pour le repas cantonal : donner la possibilité aux personnes concernées de venir, moyennant la prise en charge financière du repas. Il est nécessaire de délibérer pour permettre cette facturation de 28 € pour les personnes concernées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) de créer un tarif de 28 € pour les participants accompagnants au repas du 7 décembre.**

## **3/ Renouvellement adhésion à l'unité conseil en droit des collectivités du CDG**

Le Centre de gestion de la FPT de la Savoie a mutualisé avec le Centre de gestion du Rhône un service de conseil en droit proposé aux collectivités pour les questions RH. La Commune de Vions avait adhéré au dispositif dès son origine. Le Maire rappelle qu'il peut y avoir un grand intérêt à bénéficier de cet accompagnement face à un

dossier complexe ou à une situation conflictuelle. Sans cette aide au vu des ressources techniques dont dispose une petite commune, il est probable que le recours à un avocat serait incontournable.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) de renouveler l'adhésion à l'unité conseil en droit des collectivités du CDG et autorise le Maire à signer la convention correspondante.***

#### **4/ Mise en place commission appel d'offres pour le marché enfouissement et sécurisation de la rue de la Muraille**

Le bureau d'études Baron ingénierie, désigné en commun par Grand Lac et la commune, devait préparer pour fin octobre l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises. Un petit retard a été pris du fait de l'absence de transmission de certaines informations par Orange. Cependant le planning prévu reste d'actualité : réunion publique le 27/11, lancement de la consultation début décembre pour une désignation des entreprises retenues début janvier. Grand Lac étant pilote du marché, les services de l'agglomération se chargeront de préparer les éléments de la procédure de mise en concurrence et de vérifier la bonne régularité du marché public. Le marché étant réalisé en groupement de commandes, un point devra être fait avec Grand Lac sur la procédure d'ouverture des plis, de négociation et de désignation des entreprises. Il est néanmoins proposé de désigner, selon les formes habituelles, une commission d'appel d'offres chargée, le cas échéant, de l'ouverture des plis et de l'examen des offres.

La désignation finale des entreprises fera l'objet d'une délibération du conseil courant janvier.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix) de désigner :***

- ***Manuel ARRAGAIN (Président), Aurélia TRUNFIO (Vice-Présidente), Michèle LAMBERT, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Mélanie ZIZZO, Membres titulaires,***
- ***Christine MOUGIN, Sébastien FANI, Thibault LEFEBVRE Membres suppléants.***

#### **5/ Avis sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi de Chautagne**

Le conseil communautaire du 22 Octobre a approuvé le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLUi Chautagne. Pour rappel, les services de Grand Lac ont fait le tour des communes. Les points problématiques concernant Vions portent en particulier sur le PPRI et sur la difficulté de bien prendre en compte dans le PLUi l'existence de hameaux et d'habitations existantes en zone rouge PPRI. La nécessité de ne pas faire évoluer le PLUi concernant le nord de la Commune – l'actuel PLUi ne permettant pas l'exploitation d'une nouvelle carrière – a été rappelée.

La modification simplifiée du PLUi est une procédure légère qui implique une mise à disposition du dossier au public. Cette mise à disposition est prévue du 12 novembre au 13 décembre. Les éléments retenus dans cette modification simplifiée n°1 ne concernent pas spécifiquement le territoire communal et concernent principalement la correction d'erreurs matérielles dans le document initial adopté en 2020.

Mélanie ZIZZO rappelle l'important travail effectué lors du précédent mandat auquel Catherine TRANCHINO, alors adjointe, avait largement contribué, pour aboutir au document adopté finalement adopté au début du présent mandat.

Un Copil est mis en place pour suivre cette modification simplifiée et bien intégrer les élus de Chautagne à la réflexion sur la modification et l'évolution du PLUi. Une première réunion de ce Copil aura lieu le Mardi 12 Novembre. Manuel ARRAGAIN indique qu'il sera présent.

***Ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'une délibération lors de cette séance.***

#### **6/ Orientations du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal**

Il est rappelé l'élaboration en cours par Grand Lac de son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui vise à adapter les règles d'implantation nationales applicables aux publicités, enseignes et préenseignes aux enjeux locaux. Pour rappel, Grand Lac ayant trois PLUi distincts sur son territoire, ce document a vocation à devenir

le premier document d'urbanisme à l'échelle des 28 communes de Grand Lac. Il se fixe pour objectif d'harmoniser les règles applicables sur le territoire tout en les adaptant aux spécificités locales et d'assurer la bonne compréhension et appropriation de ces règles par les élus, les professionnels et les usagers. Une actualisation de l'inventaire terrain des dispositifs existants (publicités, pré-enseignes et enseignes) a été réalisé début 2024. Les élus et services de Grand Lac sont parvenus à mettre en place un projet qui a fait consensus au sein de la commission intercommunale ayant travaillé sur le sujet. L'objectif en terme de planning est d'approuver le document avant fin 2025. Afin de parvenir à un consensus sur le sujet, l'agglomération a souhaité solliciter les communes pour avis. Les communes doivent formuler un avis avant le 15 décembre.

***Au vu de l'importance et de la complexité du document, le Maire propose d'envoyer les éléments à tous les membres du conseil et de remettre ce point à l'ordre du jour du conseil du mois de décembre afin de répondre à Grand Lac dans le délai fixé.***

## **7/ Questions diverses**

### **- Evolution des ressources financières communales**

La baisse des dotations de l'Etat et en particulier de la dotation globale de fonctionnement a fortement impacté l'ensemble des communes depuis une bonne dizaine d'années (la DGF pour ce qui concerne la commune de Vions a été divisée par 4 en 15 ans). Au niveau départemental, les communes rurales (dites défavorisées) ont été relativement épargnées financièrement grâce à des mécanismes de péréquation, le Département redistribuant les ressources liées aux transactions immobilières (TADE) et à l'ancienne TP (FDTP). Pour l'année 2024, le Président du département avait adressé aux maires un courrier en début d'année pour leur faire part de la probable baisse de ces ressources en raison notamment d'une demande des services de l'Etat de modifier les critères de répartition. Concernant la TADE, la commune a finalement connu une légère hausse mais a perdu la totalité de la FDTP. La Commune a ainsi perdu 60 000 € de recettes par rapport à 2022 et peut craindre que cette situation empire encore. Ce sujet – majeur pour notre commune comme pour de nombreuses autres dans le département – est pris en considération par le Député Didier Padey et le Président de l'association des maires ruraux Yves Husson. Le Maire indique qu'il va probablement interpellier les services à ce sujet qui va fortement impacter la capacité d'autofinancement de la commune (qui pourrait être divisée par 3).

### **- Cérémonie du 11 novembre :**

Rassemblement à 11h au Monument aux morts. RdV à 10h en mairie pour la préparation.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers d'essayer d'être présents pour participer au devoir de mémoire.

### **- Point RH**

Le Maire fait part de deux informations importantes concernant le personnel communal et le tableau des emplois :

- Concernant le poste de secrétaire de mairie, une nouvelle disposition réglementaire vise à une meilleure reconnaissance de ce métier et prévoit de transformer les secrétaires de mairie des petites communes en « secrétaires généraux de mairie ». Concernant la commune de Vions, il propose de mettre en œuvre rapidement cette évolution qui correspond à une réalité et proposera une délibération dans ce sens au prochain conseil.
- Concernant l'agent technique communal, il rappelle que l'actuel agent est à la moitié de son année de stage et informe le conseil qu'il donne un avis favorable à sa titularisation. L'agent suivra prochainement la formation d'intégration à la fonction publique territoriale.

### **- Point urbanisme**

Le maire précise qu'il a été interpellé au sujet de travaux sur une maison ayant engendré la création d'une ouverture sur voie communale jugée dangereuse. Il précise que ce projet a été autorisé et qu'à partir de là il n'est pas possible de revenir sur la décision. Sébastien FANI, qui a échangé avec le maire à ce sujet, fait part des irrégularités constatées par la commission urbanisme à travers la commune alors que le règlement devrait s'appliquer partout et pour tous. Le Maire confirme cette situation et indique qu'il a prévu de faire un courrier pour au moins 3 constructions ou aménagements effectués sans autorisation. Il note cependant que l'urbanisme, surtout en zone inondable, est le sujet le plus compliqué à gérer pour la municipalité. Il propose de solliciter davantage la commission urbanisme pour l'assister dans l'étude des autorisations d'urbanisme.

### **- Echange sur subvention voyage scolaire (vote au prochain conseil)**

Le Maire indique qu'un voyage scolaire est programmé pour la classe de CE1-CE2 de l'école de Vions. Ce voyage devrait être le seul organisé sur plusieurs jours dans le RPI pour cette année scolaire. La Commune pourrait participer pour les enfants résidents et partager avec la commune de Chanaz les frais pour les enfants extérieurs comme les années précédentes. Un échange préalable doit être fait avec la mairie de Chanaz pour établir une proposition commune. Le Maire informe le Conseil que, conformément aux règles de déontologie, il ne prendra part ni au débat ni au vote sur cette future délibération étant directement concerné par cette possible aide en tant que parent d'élève dans la classe.

Il est rappelé qu'une réunion devra avoir lieu rapidement avec la mairie de Chanaz pour faire un point sur la cantine.

**Prochain conseil : Mercredi 4 Décembre 2024**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.**

